Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260612-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026
Date de convocation : 19 juin 2026 ***Question : DF n° 26-06-12*** ***Rapporteur : Philippe EUZEN*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 28*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> ABANDON DE CRÉANCE - OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS « RUE AU FIL »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération DF n° 26-01-02 du conseil municipal du 12 février 2026 adoptant le budget primitif de la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération DF n° 26-06-05 du conseil municipal du 25 juin 2026 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Morlaix ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 16 juin 2026 ;

Considérant que dans le cadre de l'opération « Rue au Fil », la Ville de Morlaix a engagé et payé des dépenses pour le compte d'un tiers défaillant, enregistrées dans le budget principal au compte C/4541103 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers », pour un montant de 3 833,44 € ;

Considérant la contestation par le tiers auprès du tribunal administratif ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DF260612-DE

Considérant que la Ville a dû renoncer à émettre le titre de recettes ;

Considérant qu'afin de solder la somme de 3 833.44 € qui figure à l'actif de la Ville de Morlaix, celle-ci doit émettre :

- Un mandat de dépenses au compte 65741 pour 3 833.44 € ;
- Un titre de recettes au compte 4541203 pour 3 833.44 € ;

Considérant que le service de Gestion Comptable de Morlaix procédera à l'apurement du mandat et du titre sans mouvement financier, puis enregistrera pour le solde, l'opération d'ordre non budgétaire :

- Au débit du compte 4541203 pour 3 833.44 € ;
- Au crédit du compte 4541103 pour 3 833.44 € ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à émettre un mandat au compte 65741 et un titre au compte 4541203 pour la somme de 3 833.44 € ;

- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT